



Plébiscité, Bel Coster reconforte les partisans de l'éolien vaudois



À L'Abergement, le projet est passé haut la main malgré de vifs échanges. PATRICK MARTIN

**Antoine Hürlimann
Erwan Le Bec**

Énergie Malgré l'électrochoc de La Praz en janvier et les doutes sur l'avenir d'Alpiq, le projet de Bel Coster a été facilement approuvé lundi

Cette fois-ci, c'est oui. À peine un mois après que le Conseil général de La Praz a renvoyé dans les cordes le projet éolien du Mollendruz à la surprise générale, les Conseils impliqués dans celui de Bel Coster

ont accepté lundi soir le plan d'affectation des neuf hélices. Large-ment, même. Sous la pluie et dans les salles des villages, L'Abergement a répondu par 22 oui, 2 non, 1 abstention; Lignerolle par 20 oui et 2 non; Ballaigues par 22 oui contre 8 non.

De quoi rassurer les caciques de l'éolien. «C'est un signal fort, confirme Pierre Dessemontet, pour Énergie du Mollendruz. C'est la preuve que La Praz était un accident de parcours. Les communes et les gens sont désormais sensibilisés et bénéficient de cette expérience de janvier.»

À Ballaigues, le syndic, Raphaël

Darbella, s'est réjoui d'un «plébiscite», les élus d'une «étape importante pour la transition énergétique». À les entendre, ils étaient surtout heureux de pouvoir se prononcer: «Pour la route nationale, le barrage sur l'Orbe ou les barrages antichars en 41, on ne nous a pas demandé notre avis. Soyons dignes!» a résumé le rapporteur Raymond Durussel, tandis que les opposants suisses et français, nombreux dans la salle, repartaient en silence. «C'était un résultat attendu, hausse François Leresche, de SOS Jura-Vaud. Le combat continue, en justice, et ce n'est plus Alpiq qui va payer.»



Le promoteur **Alpiq**, justement, en a pris à plusieurs reprises pour son grade. Et pour cause. La presse s'est fait écho récemment de ses difficultés et de la vente de la partie rentable de ses activités. «Ils vont faire comment pour nous donner les dividendes? Il y a un contrôle de ce qu'ils font de la rétribution à prix coûtant (RPC)?» s'est ainsi inquiété un élu. «Attention, on est en train de voter l'affectation du terrain, a rétorqué le syndic. Ces questions, on pourra se les poser lors de la mise à l'enquête. En sachant que le projet en soi reste, on pourra toujours le vendre à quelqu'un d'autre.»

Si Lignerolle a approuvé rapide-

ments sans aborder la question d'**Alpiq**, ce n'est pas le cas de L'Abergement. «D'après le préavis, le projet rapporterait 131 000 francs par an à la Commune, a lancé une conseillère. Comment pouvez-vous articuler un montant aussi précis alors que l'avenir d'**Alpiq** est incertain?» La syndique, Monique Salvi, a répondu que cette estimation est «mesurée».

Plus tôt, une autre élue relevait que la commission n'avait peut-être pas été si impartiale: «Un des membres qui la composent a travaillé pour **Alpiq**, notamment comme chef de projet. Il serait donc judicieux de connaître ses intérêts, a-t-elle suggéré. Je demande

qu'une nouvelle commission soit nommée!» La présidente du Conseil général, Irène Bigoni-Wartenweiler, a défendu l'expérience professionnelle de l'élu en question. Ces débats auront finalement eu peu d'influence sur le vote.

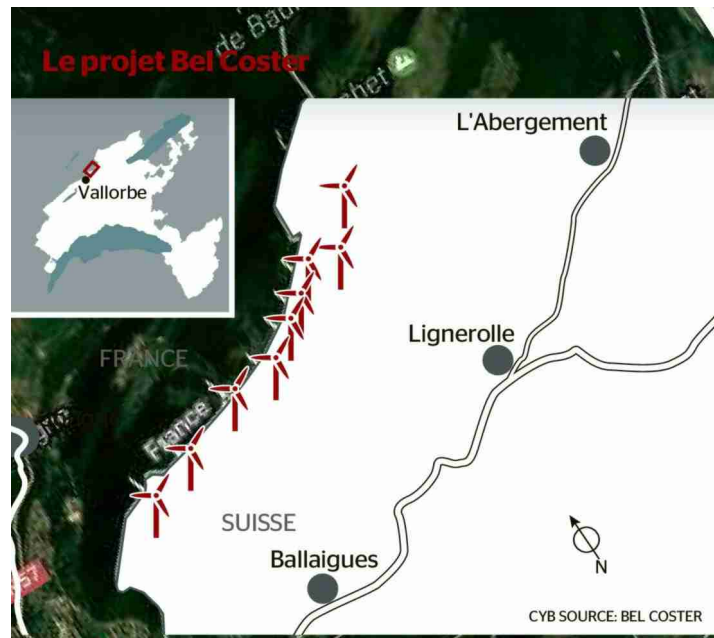
Alpiq, pour sa part, se veut rassurant: le parc éolien bénéficiera de la RPC, permettant ainsi de couvrir le risque financier de Bel Coster durant vingt ans, la RPC étant attribuée à l'éolienne même, et non à la société anonyme. Le numéro un de l'électricité en Suisse ajoute qu'il n'y a pas de risque qu'il fasse faillite. Au contraire, les réductions de coûts ont permis d'économiser plus de 400 millions par an.

En chiffres

2008 Le projet éolien apparaît il y a dix ans, suite à une motion du Conseil de Ballaigues et un projet avorté d'indépendance énergétique de la vallée de l'Orbe. En 2010, le parc passe de 13 à 9 éoliennes. Il est retenu par le Canton en 2011, ce qui en fait un précurseur.

60 à 80 GWh annuels. La production estimée des hélices (plafonnées à 210 m de hauteur) équivaut à la consommation de 16 000 à 22 000 ménages. En sachant que l'État vise 500 à 1000 GWh par an.

2,5% du chiffre d'affaires du parc doit revenir aux communes. En plus de l'imposition et de l'actionariat possible.





International

Les normes suisses pour la France

Pour faire face à une fronde de la part de nos voisins, notamment les habitants de Jougne (FR) situés au pied du Bel Coster qui ont peu apprécié l'arrivée des hélices vaudoises, le Canton a organisé plusieurs groupes de travail transfrontaliers. Une façon de respecter les conventions internationales - il y avait eu cafouillage lors du précédent d'Eoljoux - et de désamorcer la situation. C'est que les élus locaux s'inquiètent fortement de l'avenir de la principale source d'eau de la commune, située sous les futures éoliennes. Tandis que les députés et sénateurs de la région ont écrit à Paris aux Ministères des affaires étrangères et de l'écologie. L'heure est à la diplomatie, donc. «La démarche suit ac-

tuellement son cours, se borne à commenter le Canton. À titre d'exemple, une étude hydrogéologique intégrant les données hydrogéologiques françaises a été initiée, afin d'établir des mesures à entreprendre en phase de chantier. Un suivi environnemental est également envisagé.» Le dialogue transfrontalier, poursuit l'État, vise notamment à prendre certaines mesures pour aller dans le sens des attentes formulées par nos voisins français en prévision de la mise à l'enquête des éoliennes mêmes. Voilà. Dans un courrier aux communes, le Canton a toutefois été plus disert: les normes suisses pour la protection des eaux seront appliquées sur les eaux françaises. On répète que les limites de bruit sont respectées et s'appliquent en France, mais qu'il y aura un suivi. Pour la faune, le paysage, les effets sur le tourisme, l'État répond que les études faites sur le territoire vaudois couvrent les effets sur les deux versants.

E.L.B.